

Distr. générale 30 décembre 2015 Français

Original: anglais

Comité des droits de l'homme

Décision du Comité en vertu du Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques (115^e session)

concernant la

Communication no 2492/2014*

Présentée par: H. G. G. et consorts

Au nom de: L'auteur et son enfant

État partie: Danemark

Date de la communication: 5 décembre 2014

Question(s) de fond: Expulsion en Italie

Le Comité des droits de l'homme, institué en vertu de l'article 28 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques,

Réuni le 2 novembre 2015,

Décide de cesser l'examen de la communication n° 2492/2014 parce que l'auteur et l'État partie sont parvenus à un accord sur la question de fond soulevée dans la communication et que l'auteur et son enfant ne risquent plus d'être expulsés en Italie.

^{*} Les membres du Comité dont le nom suit ont participé à l'examen de la présente communication : Yadh Ben Achour, Lazhari Bouzid, Sarah Cleveland, Ahmed Amin Fathalla, Olivier de Frouville, Yuji Iwasawa, Ivana Jelié, Duncan Laki Muhumuza, Photini Pazartzis, Mauro Politi, Sir Nigel Rodley, Víctor Manuel Rodríguez-Rescia, Fabián Omar Salvioli, Dheerujlall Seetulsingh, Anja Seibert-Fohr, Yuval Shany, Konstantine Vardzelashvili et Margo Waterval.



